

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 20/12/2023
Et
Publication ou notification du :
20/12/2023

L'an 2023, le 18 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 07/12/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, M. COLAS Christophe, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUILLETTE Lionel à Mme MOURICHON Véronique, Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BALOUZAT Alain, M. GANDON Jean-Charles à M. VALENTE Vitor, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à M. COLAS Christophe, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à M. CAPOIS Guillaume

A été nommé(e) secrétaire : M. BUIRON Alain

C2023_50 – Constitution d'une Commission Ad'Hoc

Dans le cadre de la construction du nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), il est proposé au conseil municipal de mettre en place une commission sous la présidence du Maire.

Les missions de cette commission seront les suivantes :

- Participation au jury qui donnera un avis sur les candidatures reçues en vue d'en sélectionner trois pour la deuxième phase de la procédure
- Participation au jury qui sera en charge d'examiner les trois projets retenus,
- Participation au choix du lauréat,
- Participation à la réunion d'échange avec le lauréat.

La commission se composera des membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
– Monsieur Victor VALENTE, Maire – Madame Chantal PAYAN, – Monsieur Christophe COLAS, – Madame Nathalie DUWEZ, – Monsieur Yves PETIT,	– Monsieur Custodio DE FARIA, – Madame Karine SCHAPPACHER, – Monsieur Lionnel BOUILLETTE, – Madame Stéphanie PACTON

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 077-217700483-20231218-C2023_50-DE



.../... (suite de la délibération n°2023_50)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 19/12/2023

Secrétaire de séance,
Alain BUIRON



Le Maire,
Vitor VALENTE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 20/12/2023